



Déclaration du Collectif RIO+20

Sommet de Rio 2012

Octobre 2011 (*provisoire*)

Cette déclaration du Collectif RIO+20 est le fruit du travail en commun d'une cinquantaine d'organisations françaises, ONG, mouvements sociaux et syndicats, réunis depuis un an pour soutenir une réflexion plus large sur le contenu et la préparation de Rio+20. Notre ambition est de porter, dans les négociations à Rio et au sein des manifestations plurielles de la société civile, des propositions pour des sociétés équitables et durables. En cette période cruciale pour l'humanité, il importe que la Conférence de Rio réunisse tous les gouvernements et organisations multilatérales au plus haut niveau et permette ce dialogue avec les citoyens.

Participent au sein des travaux du Collectif RIO+20 : 4D, ADOME, AEEOG, Agir pour l'environnement, AgriSud, Aitec-Ipam, Artisans du Monde, Association des Populations des Montagnes du Monde, Association Entreprendre Vert, Association française des Petits Débrouillards, Attac, CCFD-Terre Solidaire, Centre de Recherche en Sustainability Sciences de l'Université de Reims, CFDT, CFSI, CGT, Comité 21, CRID, ENERGIES 2050, Etudiants&Développement, Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, Fondation Sciences Citoyennes, Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, France Libertés, France Nature Environnement, Global Chance, Groupe de contact Genre et développement soutenable, HELIO International, IATEUR, IDD, IGAPURA, Institut Veblen, Ligue de l'Enseignement, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL), Littocean, Marche Mondiale des Femmes-France, Mouvement Utopia, Orée, P'ACTES LOCAUX, RAC-France, RARE, REFEDD, Réseau Ecole et Nature, Réseau environnement et santé, Syndex, SYNERGENCE, UNAF, VECAM, VivAgora.

A l'international, ils soutiennent le texte : Canadian Earth Summit Coalition, ENDA Europe, Réseau Climat et Développement, Jeunes Volontaires pour l'Environnement

collectif-france.rio20.net

Sommaire

Introduction – Une mutation civilisationnelle.....	5
Depuis Rio, le monde a tellement changé	5
Crise du multilatéralisme et de l'économie de marché, Rio entérinera t-elle la fin du traité de Westphalie et l'adieu à un monde dérégulé ?.....	6
Le développement durable : un concept à repenser, face aux ambiguïtés.....	7
Penser la transition vers un changement de civilisation.....	8
1.1 Une civilisation face à des seuils d'acceptabilité et de viabilité dépassés.....	8
Le sens de la montée des tensions	8
Fonder de nouvelles valeurs.....	8
Une citoyenneté monde : du local au global	9
De la notion de responsabilité	9
1.2 Réduire les inégalités dans un contexte de crise	10
Mondialisation et accroissement des inégalités.....	10
Inégalités et santé	11
Inégalités et société de consommation	11
1.3 Construire une vision partagée de la relation de l'humanité à son environnement fondée scientifiquement et basée sur le principe des biens communs.....	12
Convenir d'une définition des biens communs	12
1.4 Face aux limites de la planète : optimisation de l'utilisation des ressources, sobriété et partage	13
Utilisation des ressources : optimisation et sobriété.....	13
Le respect des limites de la planète	13
La lutte contre le changement climatique.....	13
L'alimentation d'une humanité à 10 milliards d'habitants en 2060.....	14
Une grande diversité quant aux réserves et à l'exploitation des ressources.....	15
2. Une nouvelle vision du développement pour des sociétés en transition écologique et sociale.....	15
2.1 Que signifierait vraiment une économie verte ?.....	16
Les ambiguïtés du concept	16
Des avancées à l'illusion technologiques	16
Les principes de la transition écologique et sociale	17
Poser la transition écologique et sociale comme voie de sortie des crises	18
2.2 Développer des indicateurs de gestion de la planète et de représentation économique et sociale qui correspondent à la transition	18
2.3 Construire une régulation économique internationale.....	19
Une volonté politique à engager.....	19

Un instrument de la transition : la revalorisation du rôle de la fiscalité	19
Le dépassement de l'économie de marché	20
Où se fait la régulation ?.....	20
Harmoniser la fiscalité au plan international pour juguler la crise financière.....	20
Adopter des règles de financement international pour le développement.....	21
Le rôle déterminant des collectivités territoriales dans la régulation	21
L'échelle locale de la construction des solidarités et donc des responsabilités.....	21
2.4 Dégager un nouveau mode de valorisation qui permette un transfert de source de satisfaction	22
La nécessité de se désengager d'une société de consommation injuste et destructrice vis-à-vis de la planète	22
Un nécessaire progrès éducatif et culturel.....	22
Vers une société relationnelle.....	23
Mettre l'humain au centre, construire une promesse à la personne.....	23
3. L'avancée démocratique, condition d'une gouvernance renforcée	23
3.1 Des droits universels fondés sur l'intérêt général.....	24
Une hiérarchie actuelle des droits qui ne contribue pas à l'intérêt général	24
Une approche par les droits dans l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités :.....	24
3.2 Décider et accompagner les avancées démocratiques	26
Engager un effort considérable en matière d'éducation à tous les âges de la vie.....	26
Redéfinir les finalités éducatives en accord avec un projet durable et une démocratie de participation.....	26
Le genre, enjeu transversal majeur pour un développement durable	27
Encourager le dynamisme du local.....	27
L'application du principe de subsidiarité	28
Les progrès démocratiques à effectuer au niveau des Etats	28
Le rôle déterminant des blocs régionaux.....	28
4. Repenser la gouvernance mondiale	29
4.1 Les bases de la gouvernance mondiale actuelle	29
Les leçons de l'enlisement de la négociation sur le changement climatique	29
Un contexte des plus brouillés.....	29
La difficulté d'assurer concrètement une solidarité intergénérationnelle.....	30
L'insuffisant respect de la DUDH et mise en place de la cour pénale internationale	30
La moralisation de la vie économique.....	30
La multiplication actuelle des instances de gouvernance : Nations unies, G8, G20 accroît la confusion et débouche sur l'inaction.....	30
4.2 Réformer l'architecture internationale	31

L'élargissement du Conseil de Sécurité et la réforme de l'ECOSOC.....	31
Renforcer le pilier environnemental dans le cadre d'une Agence Spécialisée au sein des Nations Unies.....	31
Mettre en place un Groupe Intergouvernemental d'Experts sur la durabilité	32
4.3 – Vers une gouvernance globale.....	33
Le renforcement des contre-pouvoirs au plan international	33
Mesurer et prémunir l'accès aux nouvelles technologies comme vecteurs des mobilisations pour une conscience collective	34
Organiser de forums multi-acteurs articulés par filières, clé de voûte d'une gouvernance mondiale efficace	34
Ce que peut produire la Conférence de Rio.....	34
Notre rôle pour la Conférence Rio+20 et le Sommet des Peuples	35

Introduction – Une mutation civilisationnelle

Le monde a profondément changé depuis la Conférence de Rio en 1992. D'un côté, l'espace économique s'est mondialisé et est dorénavant marqué à la fois par le décollage des pays émergents, et par une crise systémique qui frappe notamment les pays industriels anciens, et mêle indissociablement des aspects écologiques, sociaux, économiques et politiques. D'un autre côté, la reconnaissance de problématiques transfrontières, à l'image de la lutte contre le changement climatique, de la protection de la biodiversité ou encore d'un accès équitable à des ressources naturelles qui ne cessent de se raréfier, va de pair avec la nécessité d'une gestion commune de la planète. Dorénavant, la situation mondiale se caractérise par une interdépendance irréversible entre les sociétés, et entre l'humanité et la biosphère, rendant d'autant plus nécessaire la recherche de solutions communes au niveau mondial.

Pour le moment, aucun bilan approfondi des évolutions du contexte mondial depuis la Conférence de Rio de 1992 n'a été réalisé. Un tel bilan est indispensable, et devrait concerner tous les champs d'activité, non seulement l'environnement, mais aussi l'économie, le social, le système démocratique... Rien ne serait pire, à Rio en juin 2012, qu'une célébration du Sommet de 1992, tournée vers le passé, qui contournerait l'analyse du monde présent, ses enjeux et ses exigences nouvelles.

Depuis Rio, le monde a tellement changé

Nous vivons aujourd'hui simultanément une unification économique du monde et un déplacement des pôles de création de richesse – avec le développement des pays émergents -, des conflits et une concurrence redoublée pour l'accès aux richesses, et la confrontation de nos sociétés aux limites de la planète et à l'irréversibilité de certaines destructions. C'est pourquoi de nombreux enjeux doivent être considérés, et gérés, à l'échelon planétaire, les instruments nationaux s'avérant insuffisants. Nous retiendrons en priorité les enjeux suivants :

- l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, alors même que l'on constate l'incapacité des États, malgré la croissance globale, à tenir les engagements des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), que les inégalités explosent et que la faim touche encore 1 milliard d'habitants ;
- Le respect des équilibres écologiques, avec une stabilisation du climat à un niveau qui garantisse un accès pour tous à l'eau, à l'énergie et à l'alimentation et permette à la fois d'éviter des désastres écologiques et de protéger la biodiversité. Cela passera par la construction d'un cadre régional, national et mondial adéquats, basé au niveau international sur le principe d'une responsabilité partagée mais différenciée ;
- la gestion des ressources naturelles et la stabilisation des prix des ressources alimentaires et des matières premières, qui, du fait de l'interdépendance profonde des économies nationales, relèvent aussi d'une gouvernance planétaire ;
- la construction d'un système de protection sociale bénéficiant à tous les peuples, alors même que la mondialisation de l'économie se traduit à la fois par une mise en concurrence des travailleurs des différents pays et par la mise à mal des systèmes de protection sociale, là où ils existent, pour répondre aux exigences de la concurrence industrielle et de la globalisation financière ;
- la lutte, au niveau international, contre la crise sanitaire : on constate aujourd'hui une augmentation des maladies chroniques sur l'ensemble de la planète. Ces dernières ont ainsi supplanté les maladies infectieuses au cours du siècle dernier, phénomène appelé également «transition épidémiologique». Cette crise impacte l'ensemble de l'économie et du champ social en mettant en péril les systèmes de santé et d'assurance maladie là où ils existent ;

- la mise en place des mécanismes globaux de régulation face à la spéculation et à la dérégulation financières, notamment l'élimination des paradis fiscaux qui ignorent les frontières et se jouent des règles fiscales et des règles nationales de régulation.

Crise du multilatéralisme et de l'économie de marché, Rio entérinera-t-elle la fin du traité de Westphalie et l'adieu à un monde dérégulé ?

Ces mutations ne peuvent être résolues dans le cadre d'un système économique dérégulé. L'économie de marché et les logiques de gestion à court terme qui lui sont associées ne peuvent pas directement prendre en compte les pressions sur l'environnement. En outre, la recherche d'avantages économiques concurrentiels a pour effet de creuser les écarts économiques et sociaux, et d'accélérer les déséquilibres écologiques. La pensée libérale d'après la seconde guerre mondiale, telle que la défend notamment la Société du Mont-Pèlerin, prônant l'économie de marché et la « société ouverte » à l'échelle mondiale, s'est incarnée dans des politiques néolibérales qui ignorent la question de la soutenabilité écologique dans un monde fini et des inégalités sociales inhérentes à la dérégulation des sociétés.

Il en résulte une grave asymétrie de pouvoirs entre les acteurs. Les entreprises multinationales s'organisent et se développent seulement en fonction de leurs intérêts économiques et financiers en se jouant des règles nationales (quand elles existent). Sous couvert d'ouverture à la concurrence, se révèle en fait une réduction des mécanismes de régulation en faveur des acteurs économiques les plus mobiles, qui échappent aux dispositions nationales, alimentent l'opacité financière et l'évasion fiscale. Il s'ensuit même un dumping à la réduction des législations nationales pour attirer davantage les entreprises. L'actuelle crise financière est ainsi aggravée par la baisse induite de la fiscalité, qui plonge les finances publiques dans un endettement insupportable, alors qu'elles constituent le dernier recours face à l'instabilité croissante du système bancaire, et qu'elles seraient nécessaires pour engager une transition écologique et sociale.

Cette asymétrie croissante de pouvoir des acteurs a été fortement pointée par l'actuelle crise économique et financière, avec la déstabilisation en cascade des secteurs immobiliers, bancaires et des finances publiques. L'absence de régulation financière globale a conduit à l'instauration d'un système de notation concurrentiel des pays par l'oligopole des 3 agences mondiales de notation. Cette fluidité progressive de la circulation de l'argent résulte du poids croissant des actionnaires dans les entreprises, de la complexité incontrôlable des produits financiers et des investisseurs du secteur bancaire. S'ajoutent la tourmente de la dette et un phénomène de contagion aux conséquences lourdes. Un tel système n'est pas durable. Un système économiquement de plus en plus interdépendant exige en effet une grande sécurité des transactions économiques, une confiance et donc une forte stabilité politique. Or, celle-ci est sans cesse mise davantage en danger du fait de l'accroissement des inégalités, de l'affaiblissement des systèmes de protection sociale, de l'autonomisation du système monétaire et des banques par rapport aux besoins des sociétés... Au-delà du traité de Westphalie, qui a fondé le système international sur la souveraineté nationale, les mesures collectives pour sauvegarder ce qui menace la paix de l'humanité doivent être basées sur une coopération financière entre les nations visant à prévenir et supprimer les désajustements sociaux et à permettre une autre répartition des richesses.

L'ampleur des mutations est telle qu'il s'avère difficile de penser la sortie de crise. Il s'ensuit à la fois des comportements conservateurs et attentistes, tant de la part des acteurs économiques que des États et des électeurs. Ces comportements de repli se traduisent notamment par une baisse de l'aide publique au développement en direction des pays les moins avancés et le refus de s'engager dans un financement public et multilatéral pour la lutte contre le changement climatique ou la diminution de la biodiversité.

Les limites actuelles du multilatéralisme cristallisées lors de la Conférence de Copenhague de décembre 2009 ont clairement marqué la fin d'une période, celle où les États-Nations avaient la maîtrise principale des enjeux industriels, économiques, sociaux et politiques.

Tous les enjeux exposés précédemment – la gestion écologique de la planète, la mise en place de la protection sociale, la protection de la santé publique, la gestion du système financier – doivent désormais avant tout être abordés à l'échelle globale. Dans tous ces domaines, l'espace politique national ne suffit

plus pour appréhender les enjeux, son emprise s'affaiblit, ses mécanismes de régulation perdent de leur efficacité.

Mais les institutions et les instruments nécessaires pour gérer ces nombreuses questions devant être abordées à l'échelon mondial, sont actuellement insuffisants ou font totalement défaut.

Dès lors, la Conférence de Rio de juin 2012 devra traiter ces questions, en se centrant sur deux enjeux majeurs : la transition écologique et sociale de l'économie et de nos sociétés, et la construction d'une nouvelle architecture de la gouvernance mondiale, engageant la responsabilité des États.

Ce texte propose des principes généraux, des priorités et des modalités de mobilisation.

Le développement durable : un concept à repenser, face aux ambiguïtés

Le constat de la limitation des ressources à partir des années 1970 et de la gravité des déséquilibres environnementaux, avec notamment la mesure du changement climatique à partir de 1985, ont induit une représentation inquiète de l'avenir. Face à la complexité des différents enjeux à traiter dans leur ensemble et un besoin impérieux d'en transcrire une compréhension objective, le concept de développement durable, qui a émergé lors de la Conférence de Rio de 1992, est sous-tendu par une triple volonté:

- établir un lien entre environnement et développement en abordant les différents enjeux et en intégrant tous les pays ;
- définir, relier et articuler les avancées nécessaires au plan économique, social et environnemental;
- proposer une voie démocratique pour un avenir réussi pour tous.
- Les vingt dernières années ont été le théâtre d'une réalité contrastée :
- d'abord, l'apparition d'un concept novateur ouvrant de nouvelles perspectives, notamment en termes de transversalité et de cohérence dans les politiques publiques ;
- ensuite, l'émergence des territoires (régions, villes...) comme acteurs majeur, contrastant avec la lente implication des États ;
- enfin, de multiples résistances à la mise en évidence de ses limites, notamment du fait de pratiques de « développement durable » de qualité inégale allant jusqu'au « greenwashing » ;
- mais aussi l'approfondissement de la crise écologique et l'émergence d'une expertise citoyenne et d'une capacité d'engagement pour une transition écologique et sociale, aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud ;
- une crise civilisationnelle qui oblige à redéfinir ce qui est généralement entendu par développement.

Une pensée politique doit réussir à formuler des exigences collectives et, dans un même mouvement, à proposer les conditions à remplir pour les rendre applicables et enrichir le concept de développement durable en conséquence.

Le concept de développement durable ne doit faire l'objet ni d'un maintien statique et apparemment confortable, ni d'un discrédit désabusé sans autre perspective. La puissance des mutations en cours est telle que le concept est à repenser, à étendre. Si l'objectif de durabilité ne saurait être discuté, celui du « développement » est questionné, notamment face à la crise et aux régressions que vit le monde « développé », construit comme standard du développement. Nous sommes arrivés à la fin d'un mode de vie

et de représentations qui pensaient le progrès à partir de l'accumulation infinie de richesses matérielles, et devons aujourd'hui nous engager dans un changement profond, un changement de civilisation.

1- Penser la transition vers un changement de civilisation

L'humanité devrait atteindre 8 milliards d'individus en 2030 et 9,1 milliards en 2050. La population mondiale augmentera ainsi d'environ 2 milliards d'habitants par rapport à aujourd'hui, l'essentiel de cette croissance ayant lieu dans les pays en développement et sur les vingt prochaines années. Répondre de manière équitable et durable aux besoins alimentaires, énergétiques et sanitaires d'une telle population tout en préservant l'environnement est possible à condition d'opérer un profond changement de paradigme.

1.1 Une civilisation face à des seuils d'acceptabilité et de viabilité dépassés

La question de la transition ne se pose ni dans l'absolu ni sous forme d'un débat politique intemporel. Les débats du Collectif français RIO+20 ont pointé des dysfonctionnements insoutenables - déstabilisation de la finance mondiale, accroissement des inégalités, dégradations écologiques, explosion des maladies chroniques, affaiblissement de la protection sociale -mettant en cause la possibilité d'un monde commun à partager.

➤ **Le sens de la montée des tensions**

Le creusement des inégalités, la dégradation de la protection sociale, l'individualisation des risques et l'incertitude quant au futur poussent vers des comportements individualistes, faute de stratégie collective lisible, et alimentent les tensions dans les sociétés. Moins il y a de projet collectif, plus les personnes sont renvoyées à la confrontation individuelle. Cette situation est également prégnante dans les pays en développement. Il n'y aura pas de paix mondiale et de restauration des équilibres écologiques sans justice sociale. Sans cela, l'humanité risquera de dériver vers une violence inédite, car elle se déroulera à l'échelle de la planète toute entière, alors même que les pays n'ont jamais été aussi interdépendants. Reconstruire la justice et la cohésion sociale est un moyen de sortir de la crise et non un luxe auquel il faut renoncer. La réponse à la montée des tensions n'est donc pas dans le verrouillage sécuritaire mais au contraire dans le renforcement des solidarités et de la coopération internationale.

L'urgence d'un nouvel imaginaire collectif

La montée actuelle des conflits sociaux dans tous les pays, dont le symbole le plus criant est le spectacle de populations affrontant les forces répressives à mains nues lors des révolutions arabes actuelles, traduisent la force de l'aspiration des peuples vers davantage de liberté, de démocratie et de meilleures conditions de vie.

De nombreuses expériences alternatives dans le monde, à l'initiative de mouvements sociaux, esquissent déjà de manière pragmatique les diverses voies possibles vers une transition écologique et sociale. La transformation fondamentale du monde qui s'opère nécessite de libérer l'imagination. Celle-ci doit être à la hauteur des enjeux. A travers ces initiatives, un nouveau paradigme se dessine, dont nous devons permettre la diffusion et l'ancrage.

➤ **Fonder de nouvelles valeurs**

Penser la transition vers un nouveau modèle de civilisation passe d'abord par la définition de nouvelles valeurs tendant vers un intérêt général commun à l'humanité toute entière. Cette notion « d'intérêt général

commun à l'humanité » doit être clairement définie, dans des termes nouveaux: elle souligne l'existence de l'humanité comme peuple de la Terre et ne saurait signifier la définition d'un intérêt universel abstrait ou d'une humanité fusionnelle; elle doit avoir pour base et objectif la reconnaissance de la diversité sociale et culturelle, essence même des civilisations, gage de leur durabilité et de celle d'un monde commun.

Une citoyenneté mondiale : du local au global

Comme l'expriment avec force diverses voix, le creuset dans lequel se fonde notre identité individuelle a dorénavant une dimension planétaire. Créant ainsi une « communauté de destin » qui percute et transcende, mais sans les abolir, les découpages plus anciens de clan, de classe, de nation. Désormais, le citoyen, l'homme, l'humanité toute entière voit son sort intrinsèquement lié à celui de sa planète : nous vivons dans l'anthropocène.

Cette mutation anthropologique dans la conception et la notion d'appartenance au monde se manifeste d'abord par une réaffirmation des territoires comme théâtre premier de la création et du renforcement des relations entre les individus, l'humanité et la biosphère. En effet, le territoire est la base géographique de l'existence humaine, au sein de laquelle s'organisent les identités, les relations sociales, culturelles, économiques et politiques. Pour que cette mutation soit effective, il faut inventer de nouvelles formes d'organisation territoriales à même de gérer, de façon efficace, équitable, et la plus adaptée possible à la diversité des situations (écosystèmes, métropoles surpeuplées, territoires fragilisés, exodes, océans, zones de non-droit...) les ressources naturelles et culturelles ainsi que les flux de toutes natures. Cette territorialisation des activités humaines est un préalable pour une citoyenneté mondiale réelle : « l'universel, c'est le local moins les murs » écrivait le poète portugais M. Torga.

Cette citoyenneté mondiale, qui entremêle de manière indissociable le global et le local, doit déboucher sur une conception collective et commune des droits humains, qui prolongera la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée lors de la constitution des Nations Unies. Le respect de ceux-ci est lui-même un combat de chaque jour. Mais le fait qu'ils soient trop souvent bafoués ne saurait justifier quelque renoncement que ce soit ni constituer un frein à leur extension.

Cette citoyenneté doit à la fois s'inscrire dans les pas des luttes pour les Droits de l'homme et en même temps intégrer des obligations de nature collective dans le cadre de cette conception de citoyenneté planétaire, notamment les obligations vis à vis de la Terre et du renouvellement des écosystèmes. C'est cette volonté de solidarité et de justice qui nourrira l'émergence d'une capacité collective d'action.

De la notion de responsabilité

De la notion de citoyenneté mondiale découle directement celle de responsabilité individuelle et collective. En posant le principe éthique d'une responsabilité d'agir proportionnelle à son avoir, pouvoir, savoir et qui concerne aussi bien les individus que les personnes morales, la notion de responsabilité entend réguler les inégalités, insoutenables et injustifiées, existant entre les individus et entre les États ; et reconnaît ainsi aux pays en développement, et aux populations les plus vulnérables, une dette de la part des pays développés, reconnus responsables de certaines déviances actuelles. Ainsi, émerge en 1992 dans la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique le principe d'une « responsabilité commune mais différenciée », et donc d'un devoir d'action et de soutien, entre pays développés et pays en développement.

Ces notions et principes affirmées, il convient de préciser quelles pourraient être les composantes fondamentales d'un nouveau contrat social permettant de s'engager, de différentes manières suivant les pays, dans un processus de transition vers des sociétés justes, responsables et durables, vers un nouveau modèle de civilisation.

La question de la transition se pose à trois niveaux, dont les liens et la dynamique sont difficiles à décrypter :

- **la transition vers des sociétés et des économies écologiquement soutenables et socialement justes, dans ses dimensions tant locale qu'internationale, et répondant à une exigence démocratique ;**
- **les transformations du paradigme dominant et des représentations afin d'agir sur les mentalités et les comportements collectifs;**
- **le processus de construction d'une nouvelle gouvernance mondiale, qui devrait passer par la convocation, lors de la Conférence de Rio+20, d'un sommet des chefs d'Etat ayant pour mandat une réforme des Nations Unies, afin d'adapter son architecture et son rôle aux défis sociaux et environnementaux auxquels notre planète fait face.**

1.2 Réduire les inégalités dans un contexte de crise

C'est là une constante historique : un basculement de civilisation passe le plus souvent par une crise financière. Les forces dominantes de l'ordre ancien cherchent à maintenir leurs avantages en utilisant des expédients monétaires et financiers. C'est ce qui se passe actuellement. Dès lors, soit les solutions apportées à la crise financière visent à colmater les brèches et reporter les échéances, soit elles visent à construire des règles nouvelles.

La réduction des inégalités et l'éradication de la pauvreté constituent la première des priorités et donc des valeurs du XXI^e siècle. Sans des avancées décisives dans cette voie, la cohésion sociale et la stabilité politique des pays seront en grand danger. De même, il ne peut être possible d'obtenir des engagements de la part des pays les plus pauvres pour la gestion collective de la planète si les écarts de développement ne cessent de se creuser, et s'ils n'ont pas la possibilité d'inventer d'autres voies de prospérité.

➤ **Mondialisation et accroissement des inégalités**

La mondialisation de l'économie dans un contexte de concurrence économique dérégulée se traduit par un creusement des inégalités. Celui-ci prend de nombreuses formes : la mise en concurrence d'agricultures dans des conditions inégales, l'effondrement économique de territoires frappés par la perte d'activités industrielles, des écarts de revenus qui ne cessent de se creuser dans la plupart des pays, des inégalités d'accès à la santé et aux soins, et le confinement d'une population dans une situation d'exclusion, l'affaiblissement des systèmes de protection sociale, etc. ... Ces dégradations sociales, outre les questions politiques et éthiques qu'elles posent, ont un coût considérable qui pèse sur les économies : nécessité d'apporter des aides pour contrebalancer les disparités et pour parer aux situations de naufrage, difficulté croissante de réintégration dans la vie active, dégradation de la situation sanitaire... Il s'agit là malheureusement de coûts indirects, car reportés à plus tard sur les générations futures, ou à la charge d'autres acteurs économiques, et surtout de la collectivité.

Les moteurs de l'accroissement des inégalités sont bien identifiés. Il s'agit d'abord de la contre-réforme fiscale, qui se caractérise dans tous les pays développés à la fois par une baisse des niveaux d'imposition sur les plus riches, mais également par l'explosion des revenus financiers et de la mise en concurrence internationale des salariés, et des réorganisations productives. Dans le contexte du développement de la crise, ces phénomènes s'accroissent puisque les États, pour garantir les prérogatives de la finance, ont absorbé l'essentiel du coût de la crise en prêtant aux banques. Avec pour corollaire la mise en place de politiques d'austérité dans de nombreux pays, pesant fortement, au final, sur les populations, et accentuant ainsi les situations précaires et les inégalités.

➤ **Inégalités et santé**

Le renforcement des systèmes de santé est une priorité absolue. Les soins de santé primaires sont le meilleur modèle de services complets, de la prévention aux soins au long cours en passant par le dépistage précoce. Le marché s'avère incapable de satisfaire un tel objectif. Construire des systèmes solidaires est la seule façon de permettre au plus grand nombre de bénéficier du droit à la santé reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, mais qui n'est aujourd'hui effective que pour une minorité de personnes sur la planète.

➤ **Inégalités et société de consommation**

Un des moteurs de cet accroissement des inégalités résulte de la stimulation permanente de la consommation à travers la création de besoins artificiels. Celle-ci, poussée à grand renfort de publicité et de facilité à l'endettement, est présentée comme le moteur indispensable de l'économie. Mais les excès des uns accroissent le dénuement des autres, tandis que l'acquisition de certains biens de consommation dont la valeur croît-tels les biens immobiliers- enrichit encore davantage ceux qui les possèdent tout en limitant l'accès des autres à des droits fondamentaux comme le logement.

Il faut donc clairement distinguer la satisfaction des besoins fondamentaux de la stimulation des désirs générant sans cesse de nouvelles consommations, démultipliées par le raccourcissement de la durée de vie des produits (parfois volontairement imposée, notamment par le mécanisme d'obsolescence programmée). Il est essentiel pour réduire les inégalités de poser à la fois la question des modes de vie et celle des modes de production et de consommation et, plus fondamentalement, celle de la conception de la richesse. Cela revient à mettre en avant l'accomplissement du parcours de vie plutôt que l'accumulation de biens, et proposer des lieux et des situations pour expliquer, concrétiser d'autres modes de vie et découvrir que moins peut être mieux, en vue de modifier pas à pas des pratiques de surconsommation, sensibiliser aux dépenses d'énergies, mais aussi à l'élaboration de solutions collectives.



Cette réduction des inégalités implique :

- **un renforcement des politiques nationales allant dans le sens de la réduction des inégalités de revenus et d'une meilleure redistribution des richesses ;**
- **la mise en œuvre sans tarder des règles du Bureau International du Travail sur le travail décent et la construction d'une protection sociale universelle ;**
- **une relocalisation des activités, et la mise en œuvre d'une souveraineté alimentaire et énergétique ;**
- **la soumission des négociations économiques internationales aux normes sociales et environnementales, établies au sein de l'ONU (OIT et PNUE notamment), notamment en matière agricole ;**

- **le développement de modes de consommations collectives (transport, habitat), couplées à des mesures d'efficacité énergétique et d'accès à l'énergie pour tous, à la protection des biens communs (eau, forêt, énergie, terre, santé, océans) et de leur accès pour tous.**

1.3 Construire une vision partagée de la relation de l'humanité à son environnement fondée scientifiquement et basée sur le principe des biens communs

C'est à partir d'une approche scientifique fondée sur les faits que l'on pourra tenir compte des circonstances nationales, des vulnérabilités et des possibilités de chaque pays. Cela passe également par la valorisation des savoirs locaux et des expériences collectives déjà en cours, et la diffusion libre et créatrice des nouveaux savoirs et des expérimentations locales.

Faute d'un effort attentif de quantification et de mise en place de nouveaux indicateurs pertinents à même de mesurer les phénomènes, leurs évolutions, leurs impacts à toutes les échelles, les négociations souffriront d'immobilisme. Il faut donc que l'ONU appuie la reconnaissance et les actions d'une connaissance et d'une expertise citoyenne, d'un tiers secteur scientifique émergent, en plus de la science académique. Elle servirait de médiateur sur des sujets complexes qui doivent trouver un écho dans les modes de vie des sociétés et permettrait de valoriser des expérimentations environnementales, telles que les gestions collectives des ressources d'un territoire. Dans une démarche participative, le rassemblement et la diffusion des méthodes et des savoirs renforce la démarche. Ces connaissances, notamment scientifiques, intégrant les conditions de la durabilité, doivent constituer la base commune des négociations et des actions à entreprendre.

➤ **Convenir d'une définition des biens communs**

De l'impérieuse nécessité de construire une vision de l'intérêt général de l'humanité sur des bases objectives, découle celle de s'accorder sur la définition du concept de « biens communs », et plus particulièrement de « biens communs globaux », en s'assurant que leur gestion obéisse à des principes supérieurs aux règles de concurrence et s'appuie sur des formes de propriété qui garantissent l'usage et l'accès à ces biens pour les populations, leur renouvellement et leur durabilité.

Les biens communs sont des biens de la nature ou des biens sociaux, définis, entretenus, partagés entre des usagers regroupés dans une « communauté », dont la taille et la nature peuvent varier. Ils supposent l'engagement des citoyens et la définition de règles d'usage, en fonction notamment de savoir-faire traditionnels. Les biens communs, l'eau, la terre, la forêt, l'air, le vivant, l'énergie, mais aussi la mer et les océans-sont aujourd'hui l'objet d'une appropriation sans précédent qui, au lieu de les préserver, met en péril les équilibres écologiques et la vie des populations qui en dépendent. Les biens communs sociaux, tels la santé, l'éducation, la connaissance, l'information, sont également soumis à un processus de marchandisation qui détruit la substance des sociétés.

Parler de bien commun (communs) et donc de propriété commune, signifie permettre leur réappropriation collective par des communautés d'usagers, dans le cadre de règles définies au niveau national et international.

Les communautés d'usage des communs, tout en étant autonomes, ne sont pas indépendantes de la société globale. Les Nations Unies pourraient constituer un appui pour toutes les expériences qui, de manière décentralisée, sont fondées sur la réappropriation collective de ces biens par des communautés d'usagers. Les travaux d'Elinor Ostrom s'appuient sur ces expériences et dessinent des voies au-delà du

choix binaire entre propriété privée et propriété étatique. Elle montre, contrairement aux théories des droits de propriété, que dans la plupart des situations c'est le partage et la mise en commun, à partir de règles discutées collectivement, qui a permis une soutenabilité écologique et sociale. Une étude menée par le PNUE (le Rapport GEO4) sur les différents scénarii de gestion de ressources va dans le même sens : c'est le scénario de la coopération, et non celui de la concurrence et de la privatisation, qui assure le mieux la gestion des richesses.

De plus, la préservation des communs globaux ne peut être envisageable sans accords intergouvernementaux, qui s'appliquent aussi à ces communautés d'usage. C'est pourquoi les Nations Unies sont d'autant plus le lieu irremplaçable pour la définition des communs, éléments nécessaires à la vie. Ils doivent échapper à une approche anthropocentrée caractéristique de la civilisation occidentale, qui a réduit ces communs à des ressources économiques infiniment exploitables, et favoriser un dialogue des civilisations, seul à même de traduire dans un langage commun la diversité des approches et à interroger les fondements de la crise de la civilisation occidentale.

1.4 Face aux limites de la planète : optimisation de l'utilisation des ressources, sobriété et partage

➤ **Utilisation des ressources : optimisation et sobriété**

Ce siècle verra l'humanité confrontée aux limites des ressources planétaires, à commencer par les hydrocarbures. D'une façon générale, va succéder à une période de diminution des coûts des matières premières pendant les deux siècles précédents, une phase d'augmentation des coûts, d'abord parce que les conditions d'extraction deviennent plus difficiles, les ressources déjà extraites ayant été évidemment les plus faciles à obtenir et, ensuite, parce que certaines ressources énergétiques et minérales se raréfient.

La situation est différente en matière agricole. La capacité à nourrir une humanité dont la population, avant de se stabiliser, devrait encore augmenter de moitié dans le demi-siècle, dépend avant tout du développement des agricultures des pays en développement. Cela passera par un effort international en faveur des agricultures de ces pays (techniques agronomiques, accès à l'électricité, irrigation, agroécologie, développement des marchés et circuits courts, agriculture familiale).

L'adaptation de nos sociétés au fait que nous ayons atteint les limites de la planète passera par l'optimisation, la sobriété et le partage dans l'usage des ressources, à l'opposé d'un gaspillage profondément antisocial et anti-écologique. Il faudra obtenir de chaque ressource énergétique, minérale ou issue de l'activité biologique de la planète, la meilleure efficacité possible au service de tous, ce qui suppose d'abord la réduction de l'empreinte écologique, notamment là où elle est la plus forte en mettant en place une tarification progressive sur la consommation des ressources naturelles. Cette optimisation de la gestion des ressources exige à la fois le soutien aux projets locaux, et une régulation internationale qui dépasse l'actuel libéralisme aveugle, en fonction d'obligations planétaires supérieures. Tout autre scénario dans ce siècle risquerait de conduire à l'aggravation des inégalités et donc à des conflits sociaux et internationaux dévastateurs.

La notion d'espace écologique, qui articule sobriété – pour la préservation des écosystèmes - et équité – en vue de la satisfaction des besoins fondamentaux de tous, ouvre des pistes pour une utilisation juste et soutenable des ressources.

➤ **Le respect des limites de la planète**

La lutte contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique nécessite une division par deux des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050. Une telle réduction ne sera possible sans un changement complet de mode de

développement. Jusqu'à présent, tous les pays s'étant engagés dans un développement industriel l'ont fait via un usage intensif des combustibles fossiles. Ce fut évidemment le cas des pays de la première vague d'industrialisation (du XIXe siècle et du début du XXe siècle : l'Europe, l'Amérique du nord, l'ex-URSS et le Japon), mais également de la vague suivante, celle des pays émergents, notamment de la Chine et de l'Inde qui utilisent massivement du charbon. Cette voie n'est plus tenable. Les pays en développement les plus pauvres devront donc réaliser leur développement selon une autre voie, inédite, essentiellement à partir des énergies renouvelables. Or ce nouveau modèle de développement n'est encore opérationnel ni sur le plan technique ni sur le plan économique. Le plan B n'est pas prêt. Il ne pourra donc y avoir d'accord international sur le climat sans un soutien vers les pays en développement pour défricher de nouvelles voies de développement, à la fois sobre en carbone et résilient au changement climatique.

Cela implique également un changement significatif des activités et des bases énergétiques dans les pays « développés », qui représentent 20% de la population mondiale mais consomment 80% de l'énergie produite.

L'alimentation d'une humanité à 10 milliards d'habitants en 2060

Avec près de 74 millions des nouveaux habitants chaque année, le système alimentaire mondial atteint aujourd'hui ses limites. Fondé sur un modèle d'agriculture industrielle et une libéralisation à outrance des échanges de denrées agricoles, le système actuel s'avère incapable de procurer à tous une sécurité alimentaire. Il contribue par ailleurs au changement climatique en polluant les sols, l'eau et l'air et en réduisant la diversité biologique et la fertilité de sols. Les conséquences sociales sont extrêmes : accaparement de terres agricoles pour la production de cultures d'exportation ou d'agrocarburants et appauvrissement des populations rurales et des petits producteurs.

Alors que des niveaux de production record sont enregistrés depuis des années, lesquels suffiraient théoriquement à assurer les besoins alimentaires de l'ensemble de la planète, la faim touche encore plus d'un milliard de personnes. L'urgence de la situation impose un changement radical d'orientation dans nos modes de production et de consommation mais surtout dans l'organisation des marchés mondiaux.

L'agriculture paysanne, familiale, biologique, agro-écologique, cette agriculture pratiquée par les petits producteurs, offre une alternative viable, vivable et pérenne pour alimenter 9 milliards de personnes tout en respectant l'environnement. Elle fournit actuellement 70% de l'alimentation mondiale et pourrait faire d'avantage par le biais d'une gouvernance globale de l'alimentation et d'une agriculture vouées à assurer le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire à travers le monde.

La mise en place de la souveraineté alimentaire dans le monde est possible, à condition de :

- Reconnaître le droit des peuples à une alimentation saine et suffisante
- Reconnaître aux Etats le droit de protéger leur agriculture et de développer une production tournée vers la consommation locale et non vers les exportations
- Réorienter les politiques publiques vers une relocalisation de la production, des échanges et de la consommation
- Réorienter les aides publiques en faveur des agricultures non prédatrices sur les plans social et environnemental
- Mettre en place des politiques publiques de maîtrise des productions agricoles pour éviter les mouvements spéculatifs mondiaux
- Prioriser les usages alimentaires de la terre et éviter les conflits d'usage de la terre avec les agrocarburants
- Sécuriser l'accès des paysans à la terre, reconnaître aux paysans leur droit coutumier d'usage et mettre fin aux pratiques d'accaparement des terres
- Renforcer le rôle du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies (CSA) dans la coordination mondiale des interventions dans les domaines de la sécurité alimentaire.

Une grande diversité quant aux réserves et à l'exploitation des ressources

Il faut précisément séparer les ressources en combustibles fossiles, qui n'ont d'origine que l'activité biologique de la planète (elles sont donc localisées dans sa couche superficielle) et qui disparaissent inévitablement en fumée après combustion, et les ressources minérales qui correspondent à la composition de la planète dans son ensemble. Si les premières s'amenuisent de plus en plus rapidement, il est possible de trouver d'autres gisements de ressources minérales, plus en profondeur, mais leur coût d'extraction sera inévitablement nettement à la hausse et les dégâts écologiques importants. Là aussi, les limites de la planète s'imposent clairement.

La reconnaissance de l'irréversibilité et de la globalité des menaces sur le climat ou la biodiversité et des limites de certaines ressources a conduit à poser la question d'un découplage - entre développement économique et pression environnementale – alors que le rythme des dégradations et la mesure de leur ampleur restent très difficiles à appréhender. Contenir de tels risques suppose d'agir simultanément sur la transformation des modèles productifs, la stimulation d'une innovation responsable et durable - sociale autant que technologique -, la mise en place de régulations et les changements de comportements. Il s'agit donc d'une mutation profonde de paradigme sociétal.

2. Une nouvelle vision du développement pour des sociétés en transition écologique et sociale

La conférence qui se tiendra à Rio en 2012 a retenu comme thèmes majeurs l'évolution vers une économie verte, l'éradication de la pauvreté dans le cadre du développement durable et la réalisation de progrès en matière de gouvernance du développement durable. Il est évident que des progrès considérables sont possibles pour réduire les inégalités sociales, diminuer les gaspillages actuels, améliorer nos comportements individuels et collectifs et surtout transformer notre modèle de production et de consommation en direction d'une économie plus écologique et équitable. C'est avant tout une nouvelle vision du développement que la Conférence de Rio 2012 devra dégager. Relever ces enjeux de taille nécessitera des transformations majeures, autant sociales qu'économiques et culturelles, s'appuyant sur tous les échelons de la société, et sur une base démocratique solide. Le choix des moyens économiques à même de répondre à ces défis doit faire l'objet d'un débat public : que doit-on produire ? Comment le produire ? Comment répartir la richesse ?

Les organisations qui portent cette déclaration expriment la nécessité de construire :

- une nouvelle vision de développement afin que partie prenante concoure, à son niveau, à sa mise en œuvre ;
- un accord sur une nouvelle gouvernance mondiale rendu d'autant plus urgent dans le contexte de crises politiques, sociales, écologiques, sanitaires, financières, écologiques et politiques ;
- la participation des populations à travers des ONG, des associations, des mouvements sociaux, comme élément central d'une transition, de l'invention d'un nouvel imaginaire et de la conquête de nouveaux droits.

2.1 Que signifierait vraiment une économie verte ?

➤ Les ambiguïtés du concept

Cette nécessité d'une nouvelle vision de développement s'exprime dans la sphère institutionnelle par la volonté d'avancer vers une « économie verte ». Cette notion est plus restrictive que celle de développement durable, puisqu'elle ne mentionne pas explicitement d'objectifs sociaux, renvoyant seulement à un changement de modèle technologique pour certains acteurs. Mais le changement de civilisation à réussir ne peut être limité à une transformation technologique, aussi nécessaire soit-elle. Cette notion ne peut être considérée comme un objectif en soi et celle de transition écologique et sociale la supplante au regard des enjeux de sortie de crises. Et il y a urgence. Rio 2012 doit se situer dans les pas de Rio 1992, à savoir dans une volonté politique d'aborder conjointement environnement et développement. Trois fausses solutions doivent être absolument évitées :

- définir l'économie verte comme la recherche de nouveaux moteurs de croissance qui modèrent les crises environnementales. Cette définition contournerait les inégalités sociales et ne constituerait pas une option de développement durable dans ses différentes composantes. Il s'agirait en quelque sorte d'un sursaut du système économique actuel, visant à atténuer les dégradations environnementales de manière localisée ;
- construire avec l'économie verte un modèle économique et technologique qui ne réponde pas aux attentes de développement pour les populations pauvres et précarisées, qui en ont le plus besoin ; en clair, il s'agirait d'un mode de développement qui creuserait les inégalités par un rationnement et une hausse des prix ;
- concevoir une économie verte qui se traduise en pratique par un accroissement de la pression sur la nature et un niveau plus sophistiqué d'artificialisation, par une marchandisation accrue des ressources communes, avec le recours notamment aux transformations génétiques.

La transition écologique et sociale à l'inverse s'inscrit dans les perspectives suivantes :

- réguler l'économie sur la base de principes d'intérêt général qui doivent s'imposer aux logiques économiques et financières actuelles et déboucher non seulement sur des modifications économiques, mais aussi sur une économie réglementée et une inflexion des comportements individuels et collectifs ;
- relier la soutenabilité écologique et la justice sociale dans la continuité de la Conférence de Rio de 1992, à travers la conception originelle du développement durable.

Des avancées à l'illusion technologiques

Les innovations technologiques jouent un rôle déterminant dans l'évolution des sociétés : cela a été vrai lors des deux derniers siècles, cela le sera aussi demain compte tenu des avancées dans les domaines des technologies de la communication, des matériaux et de la santé notamment. Toutefois, elles ne sont pas séparables du mode d'organisation économique et social. L'effet « rebond » est suffisamment identifié, par exemple, pour ne pas sacrifier aux illusions d'un paradigme technologique séparé des conditions de son application, qui dépasserait les limites de la planète.



Il convient donc d'analyser les possibilités offertes par les nouvelles technologies, mais aussi les limites et les risques qu'elles présentent. Car le progrès technique, même s'il permettra de trouver des solutions alternatives en termes d'énergie par exemple, semble peu à même aujourd'hui de compenser les dégradations environnementales irréversibles qui se profilent, qu'il s'agisse du changement climatique ou encore de l'érosion de la biodiversité.

Les principes de la transition écologique et sociale

Des principes technologiques, sociaux, économiques et écologiques nouveaux mais aussi éprouvés dans la longue durée devraient permettre une transition des systèmes productifs souvent productivistes, dans le sens de l'optimisation de l'usage des ressources renouvelables et de la réduction globale de la pression matérielle sur les ressources non renouvelables. Ces principes doivent être à la base du système économique afin de :

- ne pas détruire les espaces et habitats naturels ou semi-naturels lorsqu'une autre solution est possible ; et restaurer systématiquement les territoires naturels abîmés en faisant supporter le coût de la restauration par les entités à l'origine de ces dommages. Pour cela il convient de reconnaître et requalifier le rôle des populations liées à la gestion des territoires dans cette transition écologique. Ce défi concerne tout particulièrement l'ensemble des communautés et territoires contribuant à l'alimentation et à la sécurité alimentaire pour une population en forte croissance démographique et dans une période où les risques et catastrophes climatiques vont aller croissant ;
- rechercher une amélioration générale des conditions de vie et de la santé et, pour cela, une juste rémunération du travail ;
- favoriser les technologies créatrices d'emplois qualifiés et décents, accompagnées de formation tout au long de la vie ;
- reconnaître et valoriser les apports de savoirs locaux, propres à une grande diversité des cultures humaines appuyées par des innovations sociales ou des nouveaux modes de communication. Ainsi peuvent se reconstruire et se recréer des formes de production territorialisées respectueuses des écosystèmes, limitant l'appel aux intrants externes et les impacts environnementaux négatifs tout en offrant une meilleure qualité des produits, notamment alimentaires et une meilleure qualité des modes de vie ;
- favoriser une réduction des déchets à la source et une économie circulaire avec recyclage ;
- développer les circuits courts, notamment au plan alimentaire, et veiller à ce que les circuits longs soient garants d'une rémunération équitable des producteurs et d'un faible impact sur les ressources naturelles et sur l'environnement ;
- concevoir une économie de fonctionnalité qui favorise l'accès à l'usage pour tous de biens de consommation plutôt que la propriété personnelle ;
- rechercher la cohérence des filières technologiques et professionnelles d'amont en aval ;
- permettre la construction de sociétés durables associant la recherche du bien-être pour tous à la préservation de l'intégrité de la planète.

➤ **Les limites du découplage**

Le chemin sur la voie d'une « prospérité sans croissance », comme la décrit Tim Jackson, sera long. C'est la raison pour laquelle il faut l'entamer au plus vite, en tenant compte des différences considérables existant entre les sociétés, de façon à permettre l'accès des populations de la planète aux biens communs fondamentaux, et à des conditions de vie et de travail décentes.

D'ores et déjà, il est évident que des progrès considérables sont possibles pour réduire les gaspillages actuels, développer le recyclage et améliorer les comportements et surtout transformer notre modèle de production et de consommation, qui s'appuie sur la croyance en 'une croissance matérielle infinie.

Comme à l'aube de toute nouvelle civilisation, le résultat des gigantesques transformations à opérer n'est pas lisible à l'avance. La direction à suivre n'en est pas moins claire. Des progrès technologiques parviendront certes à repousser quelques limites, mais il nous faudra bien faire évoluer le cadre démocratique de gouvernance et valoriser des expérimentations sociales de gestion collective en vue de la cohésion sociale et de la paix.

➤ **Poser la transition écologique et sociale comme voie de sortie des crises**

La réponse aux crises financière, économique, sociale et environnementale est à trouver dans de nouvelles voies de développement qui s'appuieront sur :

- la sobriété des modes de vie des populations les plus aisées ;
- l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement en assurant l'accès aux services essentiels et aux droits fondamentaux ;
- la recherche d'un équilibre des dépenses de santé entre prévention primaire et soins ;
- la redistribution des richesses par la fiscalité ;
- des formes de consommation et de production durables ;
- la gestion économe des ressources non renouvelables ;
- une priorité donnée aux circuits courts de production et de distribution ;
- de nouvelles responsabilités sociétales et environnementales pour les entreprises ;
- éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles et fournir l'appui technique et financier nécessaire pour aider les pays en développement à réformer leurs subventions ;
- un objectif de réduction des émissions de 80% d'ici 2050 par rapport à 1990 et un calendrier cadencant ces réductions ;
- pour une transition énergétique : des objectifs fixés par les Etats selon un calendrier avec une part globale d'énergie d'origine renouvelable d'au moins 30% d'ici 2030 ainsi qu'une amélioration de l'intensité énergétique de 40%



Dans sa conception et sa mise en œuvre, la transition nécessite un renforcement des responsabilités sociales et environnementales des organisations, négociée avec les parties prenantes et suivie dans le temps. Une vision multiculturelle et solidaire du développement durable réaffirmera la pluralité des voies de développement dans le respect de l'intérêt général ainsi que dans le respect des cultures et des savoir-faire locaux.

2.2 Développer des indicateurs de gestion de la planète et de représentation économique et sociale qui correspondent à la transition

➤ **La nécessité de dépasser l'utilisation du PIB en faveur d'indicateurs plus représentatifs d'un développement durable**

La seule mesure de la croissance du PIB présente une double insuffisance. En effet, le PIB ne prend en compte ni le fait que les ressources naturelles ne sont pas infinies, ni les dommages infligés par la société à l'environnement.

Cette consommation/destruction de biens communs n'est pas évaluée. De même, les services non marchands, qui, à l'inverse, pourraient être comptabilisés positivement, ne sont pas intégrés car l'évaluation du PIB ne prend pas en compte des critères non économiques de développement. En conséquence, un changement de vision du monde doit nécessairement se traduire par un changement d'indicateurs.

Nous devons donc chercher à compléter les indications du PIB par de multiples autres indicateurs représentatifs des dimensions qu'il sous-estime fortement, comme par exemple la qualité de la vie, la vitalité démocratique, ou la soutenabilité écologique et sociale. C'est ce qu'a reconnu la Commission Stiglitz dont le rapport voulait mettre davantage l'accent sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique, des mesures du bien-être à resituer dans un contexte de soutenabilité. Suite au rapport de cette commission, l'INSEE, Eurostat et d'autres organismes statistiques de plusieurs pays européens ont commencé à suivre et collecter des données sur de multiples domaines :

- les données de patrimoine tout autant que celles concernant les revenus et la consommation afin de prendre en compte les prélèvements sur le capital que nous laissons aux générations futures ;
- les indicateurs de qualité de la vie évaluant les capacités dynamiques concernant la santé, l'éducation et les conditions environnementales ;
- des mesures physiques des atteintes à l'environnement du fait des utilisations de l'énergie, des pollutions atmosphériques, aquatiques, de la production de déchets, du changement climatique ou de l'épuisement des ressources halieutiques.

2.3 Construire une régulation économique internationale

Cette nouvelle vision du développement ne peut se réaliser dans une économie de marché dérégulée et aux règles de concurrence qui se sont imposées en substitution au principe d'intérêt général.

➤ **Une volonté politique à engager**

Si l'humanité est confrontée à des limites, il n'y a pas d'autre voie que celle d'instaurer un pilotage du respect de ces limites au moyen d'accords politiques et d'engagements internationaux juridiquement contraignants. Or, le refus des Etats-Unis de s'engager dans le Protocole de Kyoto a entraîné une remise en cause des engagements de certains pays industrialisés dans une deuxième période d'engagement, un rejet des pays émergents, et une situation de tension et de blocage avec les pays les plus vulnérables. Il sera indispensable de dépasser ces paralysies.

Un instrument de la transition : la revalorisation du rôle de la fiscalité

L'accroissement de la compétition économique internationale s'est traduite par la généralisation des baisses de la fiscalité, jusqu'à priver les Etats d'une partie de leurs ressources et donc quasiment de toute capacité

d'intervention économique et de réalisation des investissements indispensables. Il s'en est suivi une dégradation des politiques de redistribution et une aggravation des inégalités sociales.

Il ne peut y avoir ni réduction des inégalités ni investissement économique dans les filières d'avenir sans revalorisation de la fiscalité et de la notion d'investissement social.

Au niveau international, le financement des biens communs, la transition vers des sociétés peu carbonées et la préservation de la biodiversité, exigent des ressources publiques et la mise en œuvre de taxes globales, comme la taxe sur les transactions financières.

Le dépassement de l'économie de marché

Une question reste ouverte : celle du dépassement de l'économie de marché. La question est difficile car les expériences historiques récentes constituent deux repoussoirs :

- d'un côté, les expériences du XXe siècle basées sur la centralisation des échanges économiques et la propriété par l'Etat se sont soldées par de sévères échecs politiques, démocratiques et sociaux.
- d'un autre côté, le libéralisme qui, s'il a permis le progrès technique et la croissance, creuse les inégalités, accélère le gaspillage des ressources, et encourage une spéculation financière déstabilisant les termes de l'échange, rendant impossible tout accord international.

Or, le fonctionnement des acteurs dans l'économie de marché ne peut ni prendre en compte spontanément les exigences sociales, ni la gestion des ressources, ni les contraintes environnementales.

Où se fait la régulation ?

Des tentatives existent mais elles sont largement insuffisantes : par exemple la fixation d'objectifs quantifiés, en cohérence avec les exigences scientifiques, pour économiser l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le respect de cette fixation d'objectifs quantifiés assortis d'amendes peut être mis en œuvre par le marché, selon des règles d'encadrement fixées par les Etats ou des groupes d'Etats. Pourtant les applications actuelles (les mécanismes de quotas sur les émissions de gaz à effet de serre et les certificats d'économie d'énergie) ne sont guère probantes faute d'objectifs politiques suffisants. Ce sont néanmoins les mécanismes les plus avancés qui visent à encadrer le fonctionnement du marché dans des objectifs collectifs quantifiés.

Ces mécanismes de réglage d'objectifs planétaires, qui fixent les règles du marché du carbone, ne peuvent être instaurés qu'au niveau international, et ensuite déclinés au niveau national.

Il reste que, si on admet que l'évaluation des ressources et des pollutions est nécessaire pour favoriser la transition, elle ne peut être confiée aux seuls mécanismes du marché. Elle exige indissociablement une régulation politique et sociale. Autrement ne feront que se répéter les expériences existantes à l'échelle internationale qui ont montré leurs limites dans leur capacité à faire fonctionner les marchés en matière de changement climatique ou d'éradication de la pauvreté.

➤ Harmoniser la fiscalité au plan international pour juguler la crise financière

Il est nécessaire d'instaurer une régulation économique internationale, qui sera probablement le domaine qui nécessitera le plus urgemment une refonte déterminante de la gouvernance mondiale.

Cette harmonisation est indispensable compte tenu du fait que les transactions financières par internet sont rapides, massives et échappent à tout encadrement. Cette harmonisation doit faire l'objet d'un traité recueillant l'accord de tous les pays sous peine d'être contournée par des paradis fiscaux.

Elle doit permettre de :

- mieux répartir les richesses ;
- limiter la création de liquidités par la réglementation du système bancaire ;
- renforcer la transparence des entreprises en matière fiscale, sociale et environnementale, via la Responsabilité Sociale et Environnementale et prendre des mesures permettant d'instaurer un échange automatique d'information fiscale entre les différentes juridictions des pays dans lesquels les entreprises opèrent ;
- mettre en place une fiscalité carbone et énergie et une taxation à contre-cycle des matières premières pour éviter leurs variations erratiques et destructives.

➤ **Adopter des règles de financement international pour le développement**

- L'application effective de l'engagement par les pays développés d'allouer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) ;
- la mise en place d'une taxe sur les transactions financières internationales, chargée d'assurer le transfert Nord-Sud nécessaire pour avancer vers de nouvelles voies de développement ;
 - son produit doit être affecté à trois finalités : l'APD, le financement d'une transition vers des économies sobres en carbone (adaptation et atténuation) et une transition « juste » pour les pays industrialisés ;
 - l'adoption des principes suivants : la transparence des contributions des pays développés, le principe de l'accès direct par les pays en développement, la décentralisation de l'attribution des financements et le contrôle de la qualité des investissements réalisés.



➤ **Le rôle déterminant des collectivités territoriales dans la régulation**

Le rôle de régulation des collectivités territoriales est tout aussi vital, mais se situe à un autre plan. Elles deviennent dans une économie mondialisée le niveau de réalisation des solidarités. Le partenariat avec les gouvernements locaux et régionaux est indispensable à la recomposition de réponses viables et équilibrées, incluant la société civile organisée comme partie prenante dans la conduite d'actions.

L'échelle locale de la construction des solidarités et donc des responsabilités

Cette construction des solidarités passe par divers instruments :

- les Agendas 21 qui permettent de construire une cohérence transversale entre toutes les politiques publiques ;
- il est essentiel dans ce cadre que les collectivités locales disposent d'un droit à l'expérimentation car elles sont le creuset des innovations technologiques et surtout organisationnelles et comportementales ;

- ces Agendas 21 devront maintenant être plus solidairement tournés vers les coopérations décentralisées monde.

2.4 Dégager un nouveau mode de valorisation qui permette un transfert de source de satisfaction

C'est là un enjeu central et décisif. On n'obtiendra l'adhésion à un nouveau contrat social acceptable par chacun qu'avec une proposition forte et une réorientation de la civilisation en direction de valeurs humaines incluant des promesses de satisfaction des conditions d'une vie, en matière de santé, de sécurité et de paix.

➤ **La nécessité de se désengager d'une société de consommation injuste et destructrice vis-à-vis de la planète**

L'actuelle société de consommation ne peut être accessible à la totalité de l'humanité car d'ores et déjà son extension en cours dans les nouveaux pays émergents est incompatible avec le respect des limites de la planète (énergétiques et environnementales).

La publicité joue dans les mécanismes actuels un rôle idéologique déterminant. Elle distille une promesse vis-à-vis des consommateurs qui consiste schématiquement à promettre une amélioration des conditions de vie à partir de l'accroissement de la consommation individuelle. Elle est offre aux pays en développement une vision, faussée, d'un modèle de vie qui devient leur seule référence, et leur but ultime.

Il faut donc avancer vers d'autres voies de satisfaction des personnes qui soient compatibles avec les contraintes de ce siècle pour mettre les acteurs en mouvement dans un rythme soutenu et des changements significatifs d'ici 2020.

➤ **Un nécessaire progrès éducatif et culturel**

L'éducation formelle ne joue pas le rôle moteur qu'on pourrait attendre d'elle dans la transition. En effet, la résistance au changement des institutions - qui leur vient en particulier de la nécessité de transmettre un héritage et des savoirs longuement construits dans le passé- entérine une image de plus en plus dépassée du monde, conduite à faire perdurer une incitation à des modes de croissance et de développement dépassés, à sous-estimer les capacités de changement et à brider les raisonnements politiques.

Il s'agit donc de mettre en place des actions éducatives qui permettront d'approfondir les relations entre les humains et la nature, comme la pratique du terrain, le travail de groupe, la créativité collective. En ce sens, les défis actuels ouvrent en réalité la voie vers une avancée culturelle qui exige un bond en avant démocratique. La citoyenneté qui repose sur le respect que se doivent les humains entre eux, dans le contexte de crise écologique que nous connaissons, doit élargir ce respect à l'ensemble du vivant. A partir de là doit se généraliser la culture de la nature pour tous tout au long de la vie. Pour une meilleure connaissance de l'écologie et une meilleure compréhension des lois qui régissent le vivant dans sa globalité pour intégrer les enjeux socio-écologiques actuels et futurs, les enjeux d'une démocratie socio-environnementale, le temps long de l'engagement et le temps court de l'employabilité, mobilisant des contenus propres à former les générations futures aux enjeux du développement durable. Il s'agit de donner place à l'émerveillement, à la poésie, à l'approche sensible et artistique de la nature, pour un apprentissage dans l'action, pour entrer délibérément dans l'agir. Ainsi seront développés les savoirs conceptuels, les savoirs être, et les savoirs faire. Ceci nécessite de conduire les actions d'Education à l'environnement pour le développement durable sur la base de partenariats multi acteurs : états, collectivités, associations, syndicats, entreprises, citoyens..

Nous proposons que l'ONU prenne l'initiative de mettre sur pied les enseignements nécessaires rappelant toute l'importance des enjeux soulevés depuis vingt ans et permettant de les comprendre dans toutes les classes de primaire et de secondaire du monde. Ces enseignements s'accompagneraient d'un apprentissage de méthodes de travail, fondées sur la capacité à entreprendre ensemble, recherches ou enquêtes, et à les orienter, non pas sur l'individualisme et la compétition des étudiants, mais à l'inverse, dans un but de paix favorisant la lutte contre l'accaparement inégalitaire des ressources et des terres.

➤ **Vers une société relationnelle**

Il faut affirmer l'opportunité d'un nouveau champ d'expansion pour l'humanité,, compatible avec les contraintes identifiées, transformées en nouvelles capacités d'invention d'un monde commun et durable. Il existe une possibilité d'infini dans ce monde fini. Cet infini est ouvert notamment par les technologies d'information et de communication, qui viennent en appui aux capacités humaines à inventer des modes de vie solidaires, à développer de nouveaux savoirs et compétences, sans pour autant se substituer aux relations humaines et sociales. La relation à l'autre, le lien social, l'accès à la connaissance, la créativité culturelle et l'accès aux autres cultures constituent des biens infinis. On peut bâtir sur ceux-ci des dynamiques collectives, enrichissantes et satisfaisantes où pourront s'inscrire des dynamiques individuelles.

Un nouvel imaginaire reste à construire au plus loin des rêves distillés par les médias, les films d'Hollywood et la publicité pour des consommations exubérantes ou mettant en scène des visions catastrophiques du futur. Un changement de civilisation passe d'abord par une transformation de l'imaginaire.

Mettre l'humain au centre, construire une promesse à la personne

Le développement durable doit ouvrir une perspective d'amélioration de qualité de vies des populations dans le contexte de ce siècle. Comme celle-ci demande une profonde transformation, le développement durable doit intégrer deux nouveaux piliers :

- la démocratie comme condition indispensable de la participation et de l'adhésion de chacun à la construction de nouveaux modes de développement ;
- la culture et la diversité culturelle comme principales voies d'expansion de l'aventure humaine dans le futur. Le développement durable doit consister à basculer des excès de la société de consommation vers une société coopérative et relationnelle, tirant profit des progrès réalisés dans les outils de communication, sans en devenir dépendants. Si nous vivons dans un monde fini du fait de ses limites, la relation à l'autre, le lien social, la connaissance, l'expression culturelle sont des infinis.

La conférence de Rio doit exprimer un message d'espoir destiné à l'humanité toute entière et à chaque individu, pour permettre ce basculement d'une civilisation de l'excès, vers une société solidaire et relationnelle.

3. L'avancée démocratique, condition d'une gouvernance renforcée

Depuis l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme (DUDH), les garanties juridiques du respect es droits de l'homme ont fait des progrès sensibles. Les conventions internationales se sont multipliées, avec notamment les deux pactes de 1966, l'un sur les droits civils et politiques, l'autre sur les droits sociaux, économiques et culturels. Cependant des menaces et obstacles continuent d'empêcher la pleine concrétisation de ces droits dans le monde, et de nombreuses incertitudes, notamment sur leur nature, demeurent.

3.1 Des droits universels fondés sur l'intérêt général

➤ Des droits universels et indivisibles

Les droits de l'homme sont indivisibles et universels. Ces deux caractéristiques, loin de restreindre la diversité culturelle, donnent toute sa force à la notion de « droits de l'Homme ». Ainsi, Les Etats, quel que soit leur système politique, économique et culturel, se doivent de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, pour garantir leur concrétisation, leur diffusion et leur pérennité. Les droits universels n'ont cessé de s'enrichir au fil des siècles, avec la reconnaissance de trois générations de droits dits individuels : les droits politiques - la liberté d'expression et le suffrage universel -, le droit au travail et à la protection sociale mis en péril par la mondialisation, et les droits globaux liés à la paix, à l'environnement, à l'information et au respect du patrimoine commun de l'humanité. A ce socle devra être intégrée une nouvelle génération de droits, intégrant la composante écologique. La volonté politique est indispensable pour assurer le respect de ces droits.

➤ Une hiérarchie actuelle des droits qui ne contribue pas à l'intérêt général

Les relations internationales sont régies par deux règles fondamentales de droit :

- le respect de la souveraineté nationale ;
- le droit de la concurrence, qui s'est imposé pour les activités économiques et supplante à présent les règles sociales.

Il faut constater que ces règles seules ne permettent plus de faire face aux nouveaux enjeux :

- Le changement climatique et la biodiversité, l'accès de tous aux biens communs globaux, la maîtrise des échanges financiers et la protection sociale, ne peuvent plus être gérés uniquement dans le cadre étroit des politiques nationales ;
- Les règles actuelles du marché exposent les pays à des conditions non équitables en fonction de leurs ressources et de leur niveau de développement ;
- entre concurrence et économie dirigée, il existe des voies de coopération qui doivent être privilégiées.

Il convient donc d'exprimer dans une Déclaration de Rio 2012 des principes supérieurs d'intérêt général, au premier rang desquels doivent figurer la stabilité des conditions de vie de l'humanité sur terre et le droit au développement tel qu'énoncé dans la Déclaration de 1986.

➤ Une approche par les droits dans l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités :

La justice sociale implique de garantir l'accès de tous aux droits de l'homme, au droit à la protection sociale, l'accès aux ressources naturelles et leur protection, et plus généralement la protection des biens communs globaux, l'égalité des sexes... Il s'agit notamment :

- de réaffirmer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de fixer des objectifs, des indicateurs et des moyens équivalents pour la période au-delà de 2015 ;
- d'intégrer aux OMD des stratégies de développement durable incluant l'énergie ;

- de réaffirmer le respect du corpus des normes internationales du travail tel que garanti par l'OIT, notamment de la dernière déclaration de 2009 sur les 4 piliers du travail décent (le droit au travail, l'accès à l'emploi, la protection sociale et le dialogue social) ;

- d'intégrer la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations envers les femmes.

➤ **Réaffirmer au niveau universel les trois générations de droits individuels et la prise en compte de la composante écologique**

Il faut donc :

- soumettre le droit de la concurrence aux principes d'intérêt général ;
- intégrer dans la réflexion sur les droits, la protection contre le dumping social, fiscal et environnemental ;
- reconnaître les obligations des sociétés et des acteurs vis-à-vis des écosystèmes et de la Terre.

Cela signifie qu'il faut évoluer vers la mise en place d'un dispositif cohérent de règlement des différends, qui couvre à la fois les questions économiques, sociales et environnementales, placé sous l'égide des Nations unies.

➤ **Une charte des responsabilités universelles comme socle d'un nouveau droit international**

La première étape de l'émergence d'un nouveau droit international est l'élaboration d'une Charte des responsabilités universelles, troisième pilier éthique de la communauté internationale. Que ce soit les acteurs étatiques ou les acteurs économiques, leur responsabilité est aujourd'hui définie comme l'obligation de rendre compte à leurs propres mandants, c'est-à-dire à leurs électeurs nationaux- dans le cas des responsables politiques- ou à leurs actionnaires- dans le cas des entreprises-. Cette situation ne peut être dépassée qu'en définissant et en mettant en œuvre un nouveau concept de responsabilité, selon lequel la responsabilité d'un individu, d'une entreprise, d'un Etat résulte de son impact et non de la nature de ses mandants, où sa responsabilité est proportionnelle à son savoir et à son pouvoir, où il lui est impossible de prendre prétexte de son impuissance tant qu'il n'aura pas cherché à se relier à d'autres pour tenter de dépasser cette impuissance. C'est seulement à cette condition que pourra émerger une responsabilité pour tous les acteurs économiques, qu'ils soient producteurs, distributeurs, ou consommateurs.

La Charte s'appuiera sur trois constats :

- la prise en compte de l'intérêt des autres et de la communauté, le sentiment de réciprocité entre ses membres et la confiance mutuelle qui en résulte fondent la société et sont la condition de son harmonie;
- la conscience de nos responsabilités mutuelles et de notre responsabilité commune vis à vis de la planète est une condition de survie et un progrès de l'humanité;
- l'exercice, par chacun, de ses responsabilités est l'expression de sa liberté et de sa dignité de citoyen de la communauté mondiale;

Elle visera à fonder en termes et valeurs juridiques les principes de la responsabilité afin de constituer un socle durable et solide à partir duquel élaborer au fil des décennies un édifice diversifié : des règles de droit international, des conventions internationales appliquées aux domaines les plus variés, des codes de déontologie professionnelle, des programmes d'éducation, des contrats, etc.

3.2 Décider et accompagner les avancées démocratiques

La métamorphose en cours de notre civilisation devra être corrélée à un approfondissement de la démocratie. C'est cette avancée démocratique qui permettra d'accompagner les bouleversements profonds déstabilisant les représentations antérieures, qu'il s'agisse de l'économie, des technologiques, des modes de vie et des mentalités. Ces avancées politiques doivent s'opérer à quatre niveaux : celui du citoyen, celui de la démocratie de proximité, au plan national et au plan supranational.

➤ Citoyens et démocratie de proximité

Engager un effort considérable en matière d'éducation à tous les âges de la vie

Tout changement de civilisation se traduit par une exigence de formation afin de partager cette nouvelle vision du monde, de modifier les comportements et surtout de gagner en capacité d'intervention dans la préparation des décisions.

L'élévation du niveau de formation initiale et les nouveaux moyens de communication, devront permettre une intervention des citoyens beaucoup plus importante dans le processus décisionnel publique ce qui est actuellement sollicité.

Redéfinir les finalités éducatives en accord avec un projet durable et une démocratie de participation

Rechercher, dès l'entrée dans les systèmes d'enseignement, l'apprentissage de la démocratie comme l'ouverture aux autres et à leurs idées (dialogue interculturel) passe par une éducation appropriée. Le pacte entre la société et l'éducation doit donc être redéfini pour inventer des solutions et défricher de nouveaux chemins. L'acquisition de compétences utiles à la collectivité dans son ensemble devrait passer in fine avant l'acquisition de compétences individuelles qui remet en cause le seul mode de transmission des connaissances top down (de la personne sensée savoir à la personne sensée ignorer). Il est essentiel de favoriser les capacités d'apprentissage et d'autonomie des personnes ainsi que les capacités de coopération et de participation à la vie de la cité.

La prise en compte de tels enjeux ne saurait être décrétée dans l'absolu sans s'appuyer sur des dispositifs institutionnels innovants. Ces dispositifs permettant la participation et la co-construction des savoirs utiles à la collectivité et à la prise de décision sont, par principe, hybrides. Dans le cas des sciences, ils impliquent sur une même question de recherche et d'action, une multiplicité d'acteurs diversement concernés par cette question. L'échelle de pertinence de tels dispositifs de recherche participative est le plus souvent l'échelle territoriale. Il s'agit donc de permettre aux acteurs de la société civile et de la recherche de travailler ensemble en particulier au niveau territorial incluant par ailleurs, dans un souci de durabilité, le global et le temps long. De tels modes de production de connaissances et d'action sont des manières de co-construire.

Il est manifeste que de nouveaux savoirs nous permettant d'appréhender la complexité et l'incertitude du monde actuel et à venir, doivent être développés. Des plates-formes de production des savoirs, interdisciplinaires tels que le GIEC ont permis de générer des types de savoirs, inter-disciplinaires, intégrant aussi bien les interactions multi-échelles que des temporalités variées.

Ces nouveaux types de savoirs, récents et par nature moins stabilisés mais pas pour autant moins robustes dans leur qualité scientifique, ne sont que très peu évoqués dans la société et à l'école. Il est nécessaire de les partager davantage et de réfléchir à leur didactisation.

Le genre, enjeu transversal majeur pour un développement durable

L'évolution des rapports sociaux entre femmes et hommes reste le point le plus souvent évacué dans ce constat de crise systémique, alors qu'il est au sein à la fois des crises et des solutions pour les résoudre. Vingt ans après la définition des groupes majeurs, et du cadre d'action, il convient de cerner et nommer précisément les obstacles qui ont empêché la réalisation d'une égalité des femmes et des hommes, et croiser l'analyse des obstacles au développement durable et à la réalisation de l'agenda 21, et des grandes conventions de Rio, avec cette perspective de genre, notamment en matière macro-économique...

Les politiques pour le développement témoignent à quel point les femmes sont des actrices spécifiques et importantes d'alternatives. Ainsi leur investissement dans l'économie sociale et solidaire, leur préoccupation concernant la santé environnementale, le dynamisme et l'innovation des mouvements de femmes et de migrantes, ou encore leur apport à une gestion équitable des biens communs, des (bidon)villes et des quartiers, ouvrent la voie de l'innovation sociale et préfigurent un mode de développement plus humain et solidaire. Changer ces relations doit constituer un pivot d'une discussion stratégique sur les modalités de la transition, qui interrogera nécessairement une redéfinition des rôles sociaux de sexe, de la parentalité, des temps de vie, des partages des tâches entre femmes et hommes, de la prise en charge des dépendances...

La mise en cohérence des outils et des actions d'ONU Femmes devrait permettre des progrès notables, notamment dans l'effectivité du Programme d'action de Pékin.

Encourager le dynamisme du local

La reconstruction des solidarités est une des conditions sine qua none de la cohésion sociale dans une société. Or, les situations individuelles sont devenues très changeantes et mobiles et les liens familiaux se distendent. Le premier niveau d'expression des solidarités est donc le territoire de vie, la communauté dans lesquels les citoyens sont intégrés selon les modalités propres à chaque société et chaque culture. Dès lors, l'échelon local doit être renforcé afin d'assurer l'intégration de chacun.

Or, plus on est proche du terrain, plus la concertation est importante et moins elle est considérée, ce qui freine voire empêche la reconstitution de cycles économiques en circuits courts, moins dépendants de l'extérieur. Il ne s'agit plus systématiquement de s'inscrire dans les dispositifs de l'action publique, mais d'apprendre à agir ensemble, entre acteurs publics et privés, pour apporter des réponses aux problèmes communs à résoudre. Ces formes de pactes locaux innovent sur les formes d'accord et d'engagement entre acteurs, et les formes institutionnelles d'organisation.

➤ Vers une démocratie de co-construction

L'augmentation du niveau de formation, un meilleur accès à l'information et la nécessité de transformer les comportements individuels rendent nécessaire d'innover pour encourager une participation active des populations à l'élaboration des décisions. Sans celle-ci, les objectifs de réduction des impacts sur l'environnement et la réduction de la consommation de ressources rares deviendront inatteignables. Faute d'une indispensable cohésion. Coopérer induit une responsabilité partagée d'agir selon une démarche globale et cohérente, en vue d'atteindre un objectif d'intérêt général. Participer à une action publique initiée par d'autres, mais aussi prendre l'initiative d'actions permettant que cet objectif soit atteint. Ce pouvoir citoyen d'initiative et d'action inclut l'expression d'opposition à des décisions de planification qui compromettent les possibilités des populations concernées de vivre en santé, en sécurité et en paix.

Il est donc essentiel que la phase d'élaboration des politiques publiques soit largement ouverte aux acteurs économiques, aux structures de la société civile et aux citoyens. Une telle méthode permet de construire un mandat fort en direction des élus, ce qui facilite à la fois la prise de décision et son application.

➤ L'articulation des niveaux de décision

L'application du principe de subsidiarité

Entre la nécessité absolue d'une régulation internationale et la communauté territoriale de base doivent trouver place différents niveaux de gouvernance, en appliquant le principe de subsidiarité, afin que les décisions soient prises au niveau qui allie au mieux efficacité, rapidité et réponse aux besoins des populations.

Les progrès démocratiques à effectuer au niveau des Etats

La mise en place d'une gouvernance mondiale n'affaiblit en rien le rôle déterminant des Etats. Rien ne serait plus dangereux qu'un niveau de pouvoir international sans contrôle ayant accaparé les sphères de décisions politiques historiques.

Dans la tourmente qui découle de la mondialisation, les Etats doivent garder un rôle protecteur, en mettant en œuvre des politiques sociales et assurant une redistribution des revenus.

L'accroissement des tensions économiques et sociales nécessitera un renforcement de leur rôle parallèlement à celui des institutions internationales. Il ne s'agit donc pas d'opérer un « transvasement » du national vers l'international, mais un renforcement global du rôle du politique par rapport à l'économique afin de mettre en œuvre une protection sociale efficace pour tous.

Le rôle déterminant des blocs régionaux

L'une des bases de la future nouvelle architecture de la gouvernance mondiale est la nécessaire reconfiguration des territoires à l'échelle régionale, sous-continentale. Dans ce sens, l'Union européenne constitue un champ d'expérimentation unique dans le monde. Il est donc déterminant d'organiser cet espace de cohésion à travers notamment une harmonisation des règles fiscales et sociales entre les Etats-membres. La reconfiguration transnationale des territoires permet le renforcement des liens économiques, sociaux et culturels et la construction de nouvelles formes de citoyenneté. Les grands ensembles régionaux ou « pluri-continentaux » devront être des acteurs clés de cette nouvelle gouvernance mondiale.

La démocratie ne parvient à passer le cap d'une démocratie représentative usée, qui favorise la perte de sens et les discours réactionnaires, reléguant dans l'ombre les expérimentations de démocratie participative locales comme celle de la démocratie technique. Pourtant, mis bout à bout, de nombreux exemples de démocratie participative locale et quelques exemples de démocratie technique (débat public, recherche participative, groupes hybrides, enquêtes alternatives, ...) ont vu le jour et sont créatrice des citoyens d'aujourd'hui. A noter qu'actuellement la capacité des parlements à reprendre dans l'esprit les propositions de la société civile est très faible et que nombre d'exemples témoignent du fait que les propositions émises sont détournées, voire vidées de leur sens pour des raisons qui échappent au citoyen, dans la fabrication de la loi ou la lecture qu'en font nos interlocuteurs politiques.

Des pratiques de démocratie participative ou techniques doivent associer davantage les acteurs locaux, les diverses collectivités publiques, les entreprises, les syndicats, les ONG, les citoyens à l'élaboration des politiques. La réussite de celles-ci nécessite de respecter l'esprit des propositions récoltées dans les cours des débats participatifs pour aboutir à des propositions, d'obtenir l'adhésion de chacun et sa contribution active. Il importe de mettre en œuvre les moyens pertinents pour une intervention des citoyens beaucoup plus importante dans la préparation des décisions publiques et leur évaluation et une pluralisation des voies démocratiques. L'importance des enjeux nécessite que les décisions publiques s'appuient sur une élaboration avec la plus large participation possible.

4. Repenser la gouvernance mondiale

Le processus de construction d'une nouvelle gouvernance mondiale passe par la convocation pour la Conférence Rio+20 des chefs d'État ayant pour mandat une réforme des Nations Unies pour renforcer son efficacité et son rôle face aux défis sociaux et environnementaux auxquels notre planète doit faire face. Seule une telle assemblée des États peut décider de se dessaisir d'un pan de leur souveraineté au profit de nouvelles institutions internationales.

La mutation de civilisation actuelle rend absolument indispensable de constituer, au-dessus des États, un cadre international juridiquement contraignant. En effet, le respect par chaque pays des engagements qu'il prend dans le cadre d'une négociation internationale ne pourra être obtenu que s'il a la conviction que les autres seront eux aussi dans l'obligation de respecter leur parole.

4.1 Les bases de la gouvernance mondiale actuelle

➤ **Les leçons de l'enlisement de la négociation sur le changement climatique**

Cette négociation est totalement bloquée pour six raisons :

- les Etats-Unis continuent de refuser un cadre juridique international contraignant ;
- la plupart des pays industrialisés ne tiennent pas les engagements qu'ils ont souscrits, refusant en cela leur responsabilité historique en matière de dégradation écologique ;
- la disparité Nord Sud, sur laquelle se sont construites les conventions issues de Rio 92, ne prenait pas en compte les pays émergents dont l'essor aujourd'hui nous fait entrer dans des dynamiques multipolaires, modifiant les rapports de force et leur nature ;
- la rareté ou le manque de considération pour des analyses proposant de nouveaux modes de développement, accessible à tous les peuples et compatible avec les limites de la planète ;
- les transferts financiers des pays développés vers les pays en développement qui permettraient l'émergence et la mise en œuvre de ces nouveaux modèles de développement ne sont pas suffisants ;
- il n'y a pas eu de changement de cap dans les politiques économiques des pays industrialisés et les populations plus aisées n'ont pas significativement changé leurs modes de vie de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants et la perte de biodiversité globale. Les inégalités sociales et ces modèles de consommation nourrissent des comportements de consommation mimétiques parmi les plus pauvres, et des frustrations infinies ;
- le mode de fonctionnement à l'unanimité des Nations Unies ne permet pas de prendre les décisions indispensables.

Ce constat du blocage des négociations climat n'est que la cristallisation de l'état de l'ensemble des processus de négociations internationales aujourd'hui, qu'il s'agisse de la maîtrise de la crise financière, de la régulation économique, ou encore de la réponse aux crises écologiques. La tentation, pour contourner les règles onusiennes, de conférer au G8 ou au G20 un pouvoir de régulation, accentue l'immobilisme.

➤ **Un contexte des plus brouillés**

L'actuelle mutation débouche sur un grand désordre qui brouille les responsabilités :

- les Etats voient leurs responsabilités effectives fondre tout en gardant les attributs de leurs responsabilités ;
- l'Union européenne dispose du pouvoir d'organiser la concurrence et d'édicter des normes mais sans jouir d'un pouvoir réel de régulation économique ;
- les institutions internationales sont aussi multiples que leurs ne compétences sont limitées ;
- les entreprises multinationales, leurs lobbyistes puissants, et les acteurs financiers, franchissent sans difficulté les frontières sans s'inscrire dans des perspectives qui transcendent leurs intérêts économiques directs, ce qui pose des problèmes en termes de transparence et d'encadrement.

Une refonte de la gouvernance globale est donc indispensable.

➤ **La question de la solidarité entre les Etats**

Cette question renvoie à la difficulté de trouver des règles internationales qui interfèrent dans la souveraineté des Etats. Dépasser le principe de la souveraineté nationale n'est envisageable qu'à deux conditions :

- d'une part, que tous les pays reconnaissent un tel droit international dans le cadre des Nations Unies, ce qui n'est pas le cas actuellement;
- d'autre part, que des principes de droit international aient été élaborés auparavant, dans des conditions de négociation démocratique qui en assurent la légitimité.

Le cas de la crise grecque constitue une expression parfaite de la difficulté d'organisation de la solidarité entre Etats.

➤ **La difficulté d'assurer concrètement une solidarité intergénérationnelle**

Les procédures démocratiques ne peuvent qu'organiser le débat entre les générations actuelles et peuvent difficilement tenir compte des générations futures.

➤ **L'insuffisant respect de la DUDH et mise en place de la cour pénale internationale**

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme n'est aujourd'hui pas respectée par beaucoup d'Etats et reste tenue à l'écart au nom des équilibres géopolitiques internationaux. La mise en place de la Cour pénale internationale constitue un progrès considérable, même si elle n'est pas reconnue par tous les pays. C'est sa mise en place qui aujourd'hui fait barrage aux exactions des dictateurs.

➤ **La moralisation de la vie économique**

L'insuffisance des dispositifs de régulation facilite à la fois des conditions de concurrence dans des conditions inégales, le développement de la corruption et le développement des paradis fiscaux. De même, si les mécanismes de Responsabilité Sociale des Entreprises et la normalisation ISO 26000 font le premier pas, il reste à promouvoir d'autres alternatives.

➤ **La multiplication actuelle des instances de gouvernance : Nations unies, G8, G20 accroît la confusion et débouche sur l'inaction**

De la même façon, le maintien des organes économiques (l'Organisation Mondiale du Commerce, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International) à l'écart du système des Nations Unies se traduit d'un côté par un organe politique sans pouvoir économique et juridique, et d'un autre, par un pouvoir économique organisé sur la base de contributions financières des pays. Un tel schéma est inapplicable dans un cadre de re-régulation de l'économie mondiale, qui exige un lien plus direct entre le politique et l'économique, et surtout la soumission de l'économique au politique.

Le blocage actuel des négociations internationales nécessite, pour être dépassé, de progresser dans deux directions :

- ouvrir des perspectives de développement pour l'ensemble des pays avec pour cela un soutien financier nécessaire de la part des pays développés ;
- concevoir des règles de décision qui garantissent une mise en œuvre effective.

Aucun de ces deux points n'est aujourd'hui réalisé. Il est en outre évident qu'ils sont inséparables.

4.2 Réformer l'architecture internationale

Rio+20 devra être le point de départ d'un cycle de négociations internationales, permettant de relancer le multilatéralisme. Cela implique :

- la fixation d'un mandat de négociation et d'un calendrier global ;
- la constitution d'une commission internationale de gestion du processus ;

La mise en place d'un cycle annuel de négociation internationale Des principes nouveaux doivent être élaborés, qui concilient une représentation de tous les pays et tiennent mieux compte de leur poids démographique et de leur poids économique. Les négociations internationales devront décider s'il est préférable d'établir de nouveaux organismes internationaux ou s'il est possible de seulement compléter et réorganiser les attributions des nombreuses institutions internationales existantes.

➤ **L'élargissement du Conseil de Sécurité et la réforme de l'ECOSOC**

Le Conseil économique et social doit être élargi et renforcé. Les Nations Unies constituent en effet le seul niveau institutionnel planétaire qui intègre les acteurs des sociétés civiles. Pour le moment, le Conseil ECOSOC n'assure pas sa mission car il est de fait impossible d'y dégager des positions communes entre ses participants (les 9 groupes majeurs).



Il est indispensable de garantir un processus de représentativité et de participation des pouvoirs publics locaux et des organisations de la société civile.

Il convient d'abord d'y supprimer la Commission du Développement Durable (CDD). Ensuite, il est indispensable de mettre en place un nouvel organe exécutif qui, à côté du Conseil de sécurité, assure la coordination de l'ensemble des agences et programmes des Nations unies dans une perspective de développement durable.

➤ **Renforcer le pilier environnemental dans le cadre d'une Agence Spécialisée au sein des Nations Unies**

La mise en place d'une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement (ONUJ), communiquée aussi sous le terme d'OME devrait probablement s'opérer en trois temps :

- d'abord une consolidation du PNUE avec un renforcement des missions et des moyens lui permettant de couvrir l'ensemble des conventions internationales sur l'environnement ; cela assurera une mise en cohérence des diverses conventions internationales qui traitent de l'environnement ;
- ensuite, l'acquisition de compétences nouvelles notamment en termes de sanctions vis-à-vis des entreprises et des Etats, ce qui suppose la constitution d'un organe international de règlement des différends ;

- finalement, l'adoption d'un traité de création de l'ONU mentionnant que la nouvelle agence a le pouvoir de subsumer les activités, les fonctions et les ressources du PNUE.

Mais il ne faut pas perdre de vue que le développement durable est par nature une question transversale et qu'une institution ramenée seulement à l'environnement et qui ne pourrait concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux ne saurait prendre en compte cette transversalité. Par ailleurs, pour renforcer la gouvernance environnementale mondiale, il faut la rendre plus légitime aux yeux de toute la population. Cela implique que la future institution mondiale en charge de l'environnement prenne en compte la bonne articulation des niveaux de décision (principe de subsidiarité), construise et garantisse un régime juridique approprié à la gestion en suivant le principe des biens communs des espaces et des ressources, et reconnaisse les savoir-faire traditionnels (en particulier des peuples originaires) quand ils s'inscrivent dans des logiques de durabilité et des cultures de responsabilité.

➤ **Des organes de contrôle et de sanction**

L'instauration d'un cadre juridique contraignant signifie que les Nations Unies doivent disposer de deux types d'organes supranationaux :

- des organismes de contrôle, aux niveaux de la planète comme des grandes régions, en mesure d'observer le respect des normes mondiales et d'enquêter sur les responsabilités à l'origine des pollutions et autres écarts aux normes d'émission de gaz à effet de serre ;
- des juridictions internationales en capacité de prendre des sanctions à l'encontre des États et des entreprises multinationales dont la culpabilité serait ainsi établie et ensuite de les faire appliquer avec une palette d'instruments suivant une gradation des pénalités ;

On pourrait également envisager l'élargissement des compétences de la Cour pénale internationale aux atteintes au patrimoine environnemental si une juridiction environnementale internationale n'est pas instituée.

➤ **Mettre en place un Groupe Intergouvernemental d'Experts sur la durabilité**

Afin de définir les conditions de la durabilité en intégrant sa dimension sociale, et de les mesurer par des indicateurs propres à la finitude des ressources naturelles et aux limites environnementales, il est essentiel de mettre en place l'équivalent du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur les Changements climatiques concernant la durabilité, en y associant des représentants des territoires et des savoirs autochtones. Il faudra prendre en compte les retours d'expérience de ce groupe. C'est là une base indispensable pour rechercher l'intérêt général à la mesure des enjeux de ce siècle.

➤ **Instaurer un système de gouvernance globale pour la gestion des océans**

Du fait qu'ils ne connaissent pas de frontière et qu'ils couvrent les trois-quarts de notre planète, les océans requièrent un système de gouvernance globale pour leur gestion, un système qui permette notamment de faire le lien entre gestion des écosystèmes marins et terrestres. Il est urgent qu'il y ait accord dans les domaines suivants :

- Sur les mécanismes internationaux pour la désignation des aires marines protégées dans les zones hors juridiction nationale, soit sur la base des institutions existante ou de nouvelles à créer ;
- Sur les normes et les procédures d'étude d'impact environnemental dans le cas de nouvelles activités ou de développement d'activités existantes ;

-

- Sur les principes applicables à la gestion des ressources océaniques, en particulier ceux de l'approche par écosystème ;
- Sur la désignation d'une organisation internationale de coordination des diverses agences impliquées dans la gestion des ressources océaniques.

➤ **L'intégration de l'OMC dans le système des Nations Unies et la mise en place d'un organe unique de règlement des différends**

L'OMC est la seule institution internationale qui dispose d'un pouvoir de sanction en dehors du Conseil de sécurité (dont les compétences sont de fait cantonnées aux questions diplomatiques et militaires). Il ne peut y avoir de gouvernance internationale sur la base de dispositifs de règlement des différends séparés et intervenant dans des domaines et sur des critères différents voire antagonistes.

Des filières durables au cœur de l'OMC

Le principal organe mondial d'organisation économique, l'OMC, constitué à l'extérieur du système des Nations unies, doit être profondément réformé :

- son objectif ne doit pas être seulement l'instauration de la concurrence et l'abaissement des barrières nationales, mais aussi la coopération internationale et la relocalisation des activités qui peuvent l'être ;
- il doit préciser les cadres de ce que doivent être les règles d'un développement économique vraiment durable et promouvoir les filières qui vont dans ce sens ;
- il doit édicter des règles qui égalisent les dispositions existantes dans les différents Etats et ainsi assurer l'encadrement des multinationales, en particulier en matière de limitation de l'émission des gaz à effet de serre et des autres pollutions ;

Il est subordonné aux règles et principes des Nations Unies, en matière de droits sociaux et politiques des peuples.

4.3 – Vers une gouvernance globale

L'évolution du monde au cours des dernières décennies rend caduque une pratique des relations internationales fondée sur les intérêts nationaux et les rapports de forces, que le système onusien a certes atténuée mais sans pour autant en avoir changé les fondements.

➤ **Le renforcement des contre-pouvoirs au plan international**

La mise en place d'un pouvoir renforcé au niveau international nécessite de consolider de façon symétrique les contre-pouvoirs. La création d'espaces de dialogue public et de débat doit correspondre à cette exigence de démocratie, notamment technique ou environnementale, sur les visions d'avenir. Le dialogue entre pouvoirs et contre-pouvoirs doit refléter la dynamique présente de la société civile. Il s'agit de faire vivre les conflits et de nous outiller pour bannir la domination d'une seule classe d'intérêts.

La plus grande reconnaissance du rôle majeur des acteurs non-étatiques a posé de nouveau, et plus fortement, la question de la transparence et de la démocratisation des organisations internationales. Les acteurs de la société civile, à plusieurs reprises, s'avèrent être également les acteurs opérationnels des actions de la coopération internationale, et participent à la marge des procédures décisionnelles de ces organisations. Au-delà du détachement vis-à-vis des intérêts nationaux lui conférant une légitimité et une liberté plus grande sur les questions transfrontalières, la société civile joue un rôle d'expertise de terrain dans les négociations. Le changement de leur statut « d'observateurs » à celui de « partenaires » est un gage du rôle que la société civile peut jouer à Rio+20 et dans le suivi de ses conclusions.

Les modes de consultation et d'expression dans le renforcement des contre-pouvoirs

L'époque récente a vu l'émergence d'une société civile réclamant le droit de savoir, de comprendre et de maîtriser des ensembles de données (techniques et scientifiques) relatives à son environnement, et capable de se mobiliser contre des évolutions qu'elle estime néfastes. Ceci suppose une organisation de la participation des citoyens au sein de débats publics, conférences de citoyens, forums hybrides... pour construire des «connaissances socialement robustes» mises à l'épreuve du réel et responsables d'un point de vue social et écologique. sans laisser celles-ci au seul service du développement économique. L'accessibilité doit viser l'acceptabilité.

Mesurer et prémunir l'accès aux nouvelles technologies comme vecteurs des mobilisations pour une conscience collective

L'émergence d'une conscience universelle qui dépasse et intègre les identités nationales constitue le point de départ d'une nouvelle éthique et de l'affirmation des principes déterminant les responsabilités de chacun. Les réseaux sociaux ou encore la blogosphère se sont affirmés comme des leviers de mobilisation nouveaux en informant la population, et par-delà les frontières en interpellant l'opinion collective, en appelant à la liberté d'expression et l'expression collective.

Tout l'enjeu de vivre dans une société en réseau est donc d'encourager une intelligence collective, à même de relever les défis de demain, et reposant sur des échanges de savoirs et un principe de subsidiarité (re-territorialiser l'éducation pour qu'elle s'articule avec les préoccupations des populations). Les réseaux sociaux tissent désormais une toile transversale qui couvre toute la planète et permet une auto-organisation de la société civile en contre-pouvoir. Le principe 10 de la Déclaration de Rio (1992) est à enrichir au regard de ces nouvelles dynamiques et conformément à un processus bottom-up, qui implique tous les citoyens et visent leur capacitation.

➤ **Organiser de forums multi-acteurs articulés par filières, clé de voûte d'une gouvernance mondiale efficace**

Les Forums Multi-Stakeholders, regroupant l'ensemble d'acteurs d'une filière ou d'un domaine, représentent une innovation prometteuse. L'avantage de penser à cette structure est qu'elle permet de dépasser le cadre purement territorial. Elle renforce en effet l'assise territoriale des acteurs, travailleurs, chefs d'entreprises, responsables de collectivités locales, mais en se positionnant dans le cadre global de la filière, elle traverse les territoires car elle met en avant les acteurs où ils se trouvent, depuis la localité jusqu'au réseau mondial. Cette articulation territoire/forum multi-stakeholders peut constituer une véritable clé de voûte de la nouvelle architecture d'une gouvernance mondiale efficace. Elle doit être pensée dans un double mouvement, favoriser les interactions, s'inscrire dans une transparence des échelles, des représentativités et confronter sa légitimité régulièrement au global comme au local.

Ce que peut produire la Conférence de Rio

La nécessité d'une transition est posée à travers la volonté d'avancer vers de nouveaux modes de développement qui intègrent explicitement des objectifs économiques, sociaux, écologiques et culturels. Les crises subies dans certains pays, les bulles spéculatives dans d'autres, l'augmentation des inégalités à l'échelle de la planète nous mettent face à un choix décisif qui nécessite une prise de conscience et une volonté politiques globales. Il s'agit bien de la fin du système de la dette, d'une croissance qui ne garantit pas l'emploi, d'une crise financière qui est avant tout sociale, d'un modèle de développement confronté aux limites de la planète.

Il faut en finir avec les inégalités qui se creusent de plus en plus et dont les seuils sont humainement inacceptables. Il s'agit bien là d'un changement de civilisation à réussir, qui vise l'amélioration qualitative et qui dépasse la simple augmentation quantitative par la croissance. Un processus de transition implique de prendre en compte le passage du temps, les transformations varient fortement selon le rythme de

renouvellement des aménagements, équipements, des infrastructures et selon les mécanismes économiques (régulations, mécanismes de prix et fiscaux), les systèmes démocratiques et les évolutions des mentalités et des comportements...

La faisabilité de la transformation se pose en effet à cinq niveaux :

- le changement d'orientation du modèle économique actuel fondé sur la croyance en une croissance matérielle infinie et la surexploitation de la planète ;
- l'émergence de technologies (sans pour autant tomber dans l'illusion technologique), de processus et d'organisation économiques ;
- la constitution d'une panoplie d'interventions économiques (par la précision de la prise en compte de l'ensemble des coûts, la fiscalité, la réglementation, les normes...)
- la transformation des mentalités, la réorientation des aspirations individuelles et la transformation des comportements
- l'émergence d'un système politique au plan international, qui permette cette transformation en réalisant les conditions d'adhésion par les personnes et les différents pays.

A l'évidence, la transition vers cette profonde mutation de civilisation qu'il faut engager devra être réalisée par étapes. La Conférence de Rio doit en être le point de départ.

Elle doit :

- Redéfinir son agenda autour des priorités, sociales et environnementales de la transition globale
- Fixer des modalités d'élaboration et de négociation capables de surmonter les intérêts nationaux des Etats au nom d'un nouveau principe juridique de gouvernance: la responsabilité
- Proposer un calendrier et fixer des échéances et des objectifs transversaux à la hauteur de la concomitance des crises,
- Progresser dans le mode opérationnel d'une co-construction de la gouvernance mondiale avec la société civile.

Notre rôle pour la Conférence Rio+20 et le Sommet des Peuples

Ce document pourrait constituer l'une des contributions permettant l'élaboration d'une déclaration des citoyens. Pour cette période cruciale pour l'humanité, il importe que la Conférence de Rio réunisse tous les gouvernements au plus haut niveau et permette ce dialogue avec les citoyens. La mobilisation dépendra aussi d'un sommet des citoyens duquel pourront découler des propositions. Seule une parole forte exprimée devant le monde entier, relayée par les médias, sera à même de donner l'impulsion initiale indispensable au changement de paradigme. Pour ce qui est de l'enceinte onusienne, seule représentative de tous les pays, cela devrait permettre une reprise du multilatéralisme.